Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

DISCOURS

DE

L'HON. L. P. BRODEUR, M.P.

MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES

OTTAWA, JEUDI 30 AVRIL 1908.

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries) : Avant de passer à la discussion de la résolution, je répliquerai à quelques déclarations de l'honorable député de Dundas (M. Broder). On répète dans le pays que les dépenses pour la milice au Canada sont excessives. L'honorable député n'a qu'à consulter le rapport de la dernière conférence impériale du mois d'avril 1907, et il verra que des Etats autonomes les plus importants qui font partie de l'Empire, c'est le Canada qui dépense le moins pour des fins militaires. L'honorable député verra que l'Angleterre dépense par tête £1 9s., 3d., l'Australie, 5 schellings; la Nouvelle-Zélande 5.1 schellings; le Canada, Bonne-Espérance, 5.1 schellings; le Canada, 4.6½ schellings. Ainsi, l'honorable député verra qu'au lieu de dépenser hors de proportion pour la milice, le Canada, d'après ce rapport de la conférence impériale, ne dépense pas autant que certaines autres colonies de l'empire pour sa propre protection.

Je ne partage donc pas l'opinion de l'honorable député (M. Broder) sous ce rapport. Je profite en même temps de cette opportunité pour dire que l'attaque du député de Toronto-nord contre moi au sujet de certains appels concernant la défense du Canada ou de l'empire n'ont certainement pas leur raison d'être. L'honorable député semble se complaire à m'attaquer depuis quelque temps. Il a lancé toutes espèces d'insinuations, mais il n'a jamais osé porter une accusation directe, sachant trop bien que je puis réfuter toutes les accusations qu'il peut porter devant la Chambre ou devant le pays. S'il croit avoir quelque semblant de raison, qu'il mette son siège en jeu quelqu'un de ces jours. (Exclamations).

Oui, il ne l'osera jamais. Il lance des insinuations, mais il n'a pas le courage de porter des accusations et de s'exposer aux conséquences. Qu'il porte donc une accusation contre moi. Nous ferons une enquête et nous verrons qui des deux gardera son siège au Parlement, qui est le calomniateur et qui, devant le pays, passera pour avoir accompli son devoir.

M. SAM. HUGHES : Puis-je poser au ministre une question? Le ministre n'a-t-il pas lui-même suivi cette même ligne de con-

duite en 1896, cette ligne de conduite qu'adoptent aujourd'hui certains honorables députés et qui consiste à soulever les préjugés politiques au sujet des dépenses de la milice? N'a-t-il pas également dans sa province soulevé le fanatisme de la population en disant que le Canada dépensait son argent à acheter des armes pour la défense de l'empire ?

L'hon. M. BRODEUR : Je dirai tout de suite à l'honorable député que quand il parle du fanatisme de la population de ma province, il parle d'une chose qui n'existe pas. Nous avons l'esprit large dans la province de Québec. Les préjugés ne nous aveuglent pas, et nous travaillons à l'avancement du pays. Nous sommes fiers d'être sujets anglais et nous sommes loyaux à la couronne d'Angleterre. Et, monsieur l'Orateur, quand la suprématie anglaise fut en différents temps mise en danger au Canada, c'est nous Canadiens-français qui l'avons défendue. Qui vola à la défense de la cause britannique en 1775, si ce n'est les Canadiens-français? Qui, en 1812 repoussa les Américains à Chateauguay si ce n'est les Canadiens-français? Et, monsieur l'Orateur quand en 1849, à cause de l'abrogation des corn laws en Angleterre, un document fut signé au Canada demandant l'annexion aux Etats-Unis, quels étaient les signataires ? Que l'honorable député (M. Hughes) relise les noms des signataires de ce document, et il n'y trouvera pas 5 Canadiens-français. Je lui répète qu'il n'y a pas de fanatisme chez nous. Je ressens l'insulte qu'il nous lance ce soir, et je constate avec regret que ces insultes sont devenues une habitude chez certains députés de la gauche.

M. SAM. HUGHES : Si l'honorable ministre veut répondre à ma question, je dirai "préjugés" au lieu de "fanatisme"? Il nous a tourné quelques jolies phrases, mais qu'il réponde maintenant à ma question.

L'hon. M. BRODEUR : Je n'ai jamais non plus soulevé les préjugés de mes compatriotes. Je sais que l'honorable député (M. Hughes) tire sa popularité de ses dénonciations des Canadiens-français. Je sais que c'est son habitude d'insulter mes compatriotes.

M. SAM. HUGHES : Qu'est-ce encore?

L'hon. M. BRODEUR : Je dis que l'honorable député a pris pour habitude d'insulter mes compatriotes.

M. SAM. HUGHES : L'honorable ministre ne peut citer un seul exemple où j'ai insulté les Canadiens-français. D'ailleurs, j'aurai ma réplique.

L'hon. M. BRODEUR: Je discuterai maintenant la question dont la Chambre est saisie.

M. LENNOX : L'idée est bonne.

L'hon. M. BRODEUR : Oui, elle est excellente, et je n'aurais pas fait de digression si je n'avais pas été interrompu. Monsieur l'Orateur, quelle est la résolution qui nous est soumise? Lisons-en d'abord le premier paragraphe, et nous verrons que l'opposition ne désire pas l'enquête. Elle ne veut pas que la vérité soit connue. Elle ne veut pas que le juge Cassels fasse une enquête. Voici le texte de la motion :

Attendu que l'enquête faite par la commission du service civil a été indubitablement partielle et incomplète.

Attendu que l'enquête projetée devant le juge Cassels est insuffisante et peu satisfaisante en tant qu'elle se rapporte à un seul paragraphe du rapport de la commission, et qu'elle ne touche qu'une partie de l'administration de l'un des départements.

Ainsi, il faut conclure que l'opposition va inscrire son vote en faveur d'une déclaration dénonçant la poursuite d'une enquête sur les accusations portées dans le rapport de la commission sur le service administratif contre certains fonctionnaires malhonnêtes du département de la Marine et des Pêcheries. Qu'ils lisent cette motion.

Les honorables députés ne semblent pas l'avoir lue, car je les vois rire. Que dit le rapport de la commission ? Il dit que la malhonnêteté règne parmi le personnel du département de la Marine et des Pêcheries. J'ai proposé à mes collègues d'ordonner une enquête afin de faire la lumière sur cette accusation, et je crois que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire. Je crois que le pays nous tiendra compte d'en avoir agi ainsi. Mais, voici ce que disent les honorables députés de la gauche : Non, ne faites pas cette enquête ; nous ne voulons pas que vous fassiez cette enquête. C'est l'attitude qu'ils ont décidé de prendre. J'espère bien que la Chambre n'adoptera pas cette manière de voir, et qu'elle appuiera notre demande d'une enquête, afin de savoir si les fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries sont consciencieux ou ne le sont pas.

Monsieur l'Orateur, prenons dans la liste du service administratif les noms des fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries qui ont été nommés sous le régime conservateur. Est-ce parce que ces fonctionnaires ont été nommés à la demande de personnes qui occupent maintenant des sièges à votre gauche, monsieur l'Orateur, que les honorables députés ne veulent pas que nous fassions cette enquête ? Il faut le croire. Voyons ces noms. Le sous-ministre fut nommé en 1896 par le gouvernement conservateur. Les trois premiers commis de la division de la correspondance ont été nommés par les conservateurs, l'un en 1879, l'autre en 1873 et le troisième en 1882. Prenons la division de la correspondance pour les Pêcheries : les deux premiers fonctionnaires sont des nominations des conservateurs, l'un en 1892, l'autre en 1869. Prenons la division de la comptabilité : le chef des comptables fut nommé en 1881, le

RB150187

suivant, en 1879 et l'aide-comptable en 1904, par l'administration actuelle. Prenons le bureau de l'ingénieur en chef : le colonel Anderson, chef de cette division, a été nommé le 23 octobre 1874, par le gouvernement libéral, et le rapport de la commission ne le vise en rien. M. B. H. Fraser a été nommé en 1889, M. W. Bell Dawson, en 1894. Prenons la division du commissariat des phares : le commissaire a été nommé en 1893, son sous-chef, en 1883. Prenons les agents du département, qui sont au nombre de 5, dispersés à Saint-Jean, à Halifax, à Charlottetown, à Montréal et dans la Colombie-Anglaise. Quatre d'entre eux sont des nominations des conservateurs.

Je suis sûr que les fonctionnaires du ministère n'ont pas demandé aux honorables députés de s'opposer à une enquête, comme le propose la motion. Non, ils veulent que la vérité soit connue, et ce sont les honorables députés de la gauche seuls qui ne veulent pas que la lumière se fasse. Craignent-ils quelque chose ? Mais, ils s'écrient: C'est le ministre qui est responsable ; s'il y a eu du péculat dans le département, c'est lui qui doit en porter la responsabilité, que les méfaits soient de date récente ou de vieille date. Bien que l'administration du département ait pu laisser à désirer, je répète que les méthodes en usage sont les mêmes aujourd'hui que celles usitées non seulement depuis que les libéraux sont au pouvoir, mais sous l'ancien régime conservateur. Je le prouve immédiatement.

L'honorable chef de l'opposition a cité à profusion le rapport de la commission du service civil, mais il a omis de citer des paragraphes très intéressants. Il était très empressé de me condamner ; il était très impatient de pouvoir prouver que l'actuel ministre de la Marine et des Pêcheries était seul responsable de toutes les irrégularités qui se sont commises dans le département. Il n'a pas cité la page 37. Oh ! oui, il a fait une citation entre autres, mais il a coupé court. Je vais reprendre sa même citation, et cette fois, je vais compléter la phrase qu'il a commencée, mais qu'il a tronquée :

Vos commissaires sont forcés d'avouer que les conclusions générales auxquelles ils sont arrivés au sujet de l'administration du département sont des plus défavorables. Il y a quelques bons points en sa faveur, mais bien peu. L'un d'eux est la présence d'hommes capables dans le département principalement mais pas totalement dans les rangs inférieurs. Avec une meilleure organisation et de meilleures méthodes, ces fonctionnaires formeraient le noyau d'un personnel efficace.

Je crois que l'honorable député s'est arrêté là. Mais voici une autre phrase qu'il serait peut-être intéressant de connaître.

La difficulté n'est pas de date récente, mais elle vient de loin et est le résultat de méthodes et de pratiques pernicieuses conservées depuis un grand nombre d'années.

L'honorable chef de l'opposition a-t-il craint de citer cette phrase ? L'honorable député qui siège à ses côtés (M. Foster) a été ministre de la Marine et des Pêcheries. Il est peut-être un de ceux qui sont responsables de l'existence de ces pratiques pernicieuses. Qu'a-t-il fait pour y mettre fin ? Je pourrais citer à l'honorable député certains passages au sujet des paiements en retard. Je n'ai pas besoin d'aller bien loin. Je citerai simplement le dernier rapport de l'auditeur général sous le régime conservateur, et qu'y vois-je ? Voici ce que j'y trouve. J'y trouve qu'il y avait des paiements en retard pendant ces dernières années. Mais si les honorables députés veulent seulement me rendre justice, qu'ils lisent le témoignage qu'a rendu le colonel Gourdeau. S'ils veulent lire cette déposition, ils verront que de grands changements se sont effectués depuis quelques années dans l'administration du département. Qu'ils lisent à la page 649 du premier volume des témoignages et ils verront que le colonel Gourdeau, sous-ministre, dit entre autres :

D. Quand le Parlement vous vote un crédit, votre personnel administratif s'efforce-t-il de ne pas dépenser au delà?—R. Oui, sous le régime du ministre actuel. Nous obéissions à un ordre qui a été donné. En premier lieu, un compte nous est soumis. Il est remis au commis qui est chargé de vérifier les estimations. S'il est trouvé conforme, le commis y appose ses initiales, et le transmet au comptable qui le marque. S'il s'agit d'une dépense pour un nouveau bateau, ou un nouveau phare, le compte est réservé jusqu'à l'année suivante.

D. Vous vous efforcez de ne pas excéder le crédit de l'exercice courant?—R. Oui. Le ministre a déclaré qu'il tiendrait le comptable responsable de tout paiement qui serait fait pour des objets non prévus dans les estimations. Il a promis de prendre des mesures rigoureuses pour prévenir la répétition de cette pratique.

D. Le ministre actuel a pris des mesures pour maintenir les dépenses dans les limites des crédits votés ?—R. Invariablement. Il insiste pour avoir chaque mois un état des finances du département.

J'aimerais savoir si l'honorable député de Toronto-nord exigeait cet état mensuel pour savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'administration de son département ?

D. Il y avait un peu de relâchement dans les méthodes avant son entrée à l'administration?—R. C'était la continuation des méthodes qui étaient en pratique sous toutes les administrations précédentes. Tant qu'il y avait de l'argent à dépenser, on le dépensait.

Voici la meilleure réponse possible aux honorables députés de la gauche. Voici la déposition d'une personne attachée au service de l'Etat depuis 1867 et qui a servi sous tous les gouvernements, et qui déclare que c'est le ministre actuel qui a opéré une si grande réforme dans l'administration du département. Le colonel Gourdeau déclare que même sous l'administration de l'honora-

ble député de Toronto-nord, les vieilles méthodes existaient, et des comptes étaient en souffrance.

Mais je trouve dans le rapport de l'auditeur général pour l'exercice de 1895-96 des lettres qui montrent que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster)—je regrette que l'honorable député soit absent en ce moment—avait l'habitude de détourner les crédits de leurs fins spécifiques, sans aucune excuse légitime. Voici la correspondance échangée entre le département et l'auditeur général. On la trouvera à la page 115, facicule T du rapport de l'auditeur général pour l'exercice 1895-96. M. Macdougall appela l'attention du département sur le fait que celui-ci détournait certains crédits de leurs fins—je devrais dire "voler" pour parler comme l'honorable député—et les appliquait à d'autres fins. Je n'emploierai pas cependant cette expression. Je ne suis pas de ceux qui se servent d'un langage malséant, et d'insinuations injustes. Quels sont les faits cependant ? Voici M. Macdougall se plaignant qu'on emploie les crédits du département à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été votés. Et je ferai observer que le ministre des Finances d'alors sanctionnait ces irrégularités. Qui était ministre des Finances à cette époque ? C'était l'honorable député de Toronto-nord d'aujourd'hui (M. Foster). Le croirait-on ? Oui, c'était ce grand administrateur. Ce n'était pas ce fou, comme il m'a désigné l'autre jour. C'est le langage que l'honorable député emploie à mon égard, mais voici ce que M. Macdougall dit. Le sous-ministre croyait qu'on ne ferait plus de difficultés quand une fois il aurait déclaré à l'auditeur général que c'était l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) alors ministre des Finances, qui avait sanctionné ces paiements irréguliers, mais voici ce que M. Macdougall lui-même, l'auditeur général, a dit :

Maintenant s'il convient de porter ces chèques au compte de l'entretien, il convient tout autant de les porter à tout autre compte prévu dans le crédit. Vous voyez donc que si nous fermons les yeux sur des transactions de cette nature, la subdivision du budget annuel de dépenses en crédits distincts et séparés devient une farce, et tant qu'à maintenir les dépenses sous leurs chefs respectifs, il vaut autant voter tous les crédits en bloc.

Et le sous-ministre répondit à l'auditeur général par une lettre de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) disant que cette méthode de paiement était légitime. Les preuves abondent pour montrer qu'il était d'occurrence commune, sous ce grand parangon de vertu, l'ex-ministre (M. Foster) de détourner de leurs fins spécifiques les crédits votés par le Parlement. Je citerai la déposition d'une autre personne. Je citerai la lettre de M. Gregory, à la page 78, dans laquelle, écrivant au sujet d'une demande de l'auditeur général au sujet des prix, il disait :

Je déclare respectueusement que les prix demandés par M. J. J. Murphy, Samson et Philion, Terreau et Racine, sont tous déterminés et convenus d'avance. Si vous croyez pouvoir obtenir des prix plus réduits, je ne sais pas comment vous allez y parvenir. Il n'y a pas eu d'autre méthode en pratique depuis ou avant la confédération, et c'est au département de trouver les moyens d'effectuer un changement.

Je suis en train d'effectuer un changement, et si les honorables députés qui, depuis deux ans que je suis à la tête de ce département, s'appliquent à critiquer et à lancer des insinuations à tort et à travers, veulent me donner le temps nécessaire pour faire ce changement, je verrai que les fautes d'administration qui se commettaient même au temps où l'honorable député de Toronto-nord était ministre de la Marine et des Pêcheries, soient corrigées. Il appert que je suis responsable de tout ce qui est condamnable dans cette administration, même avant que les libéraux n'arrivent au pouvoir. Et l'on nous dit que l'enquête ne doit pas être conduite par un juge, mais par une commission indépendante. Voici des officiers ministériels qui sont accusés de concussion, et qui demandent une enquête. C'est pourquoi nous avons chargé le juge Cassels de faire une enquête. Mais, les honorables députés ne veulent pas d'un juge pour faire cette enquête. Que veulent-ils donc ? Je le sais, moi. S'ils étaient au pouvoir, ils feraient probablement ce qu'ils ont fait en 1892, et l'honorable chef de l'opposition, qui n'était pas à ce moment au Parlement, trouvera peut-être extraordinaires les procédés que ses amis politiques adoptèrent à cette occasion. Me croirait-il si je lui disais—mais, il ne me croirait pas—je vais lire le décret...

M. R. L. BORDEN : Je vous crois toujours.

L'hon. M. BRODEUR : Des accusations semblables à celles-ci furent portées en 1891 contre des fonctionnnaires d'un ministère. Qu'arriva-t-il ?

Ces accusations ont-elles été référées à une commission indépendante ainsi que cette motion le dit. Ont-elles été référées à une commission absolument indépendante? Oui. Cette commission indépendante était composée de qui ? Savez-vous de qui ? Elle était composée du ministre dont les employés avaient éété trouvée coupables de négligence dans leurs devoirs, et de deux autres membres du gouvernement de cette époque. Je suis heureux de dire que mon honorable ami le député de Lanark a été l'un de ces membres indépendants appelés à faire une enquête sur les actes du gouvernement conservateur. Supposons, pour un instant, que j'eusse fait adopter un décret par le conseil exécutif m'autorisant à

faire moi-même l'enquête. Immédiatement nous aurions vu les honorables membres de la gauche protester et dire : Voyez le ministre de la Marine et des Pêcheries, l'accusé, l'incriminé, se faire juge dans sa propre cause. Voici le décret du conseil adopté en 1893, et qui nomme M. Dewdney, le ministre dont les employés ont été surpris à voler. Le député de Lanark (M. Haggart) était également responsable en sa qualité de membre du cabinet pour les actes de ses fonctionnaires ; cependant, il a pris part à l'enquête sur ces actes, et le dernier mais non pas le moindre, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) faisait aussi partie de la commission. En voilà une commission indépendante ! C'est sans doute celle dont parle l'honorable chef de l'opposition dans sa motion.

L'hon. M. HAGGART : L'honorable ministre voudrait-il nous dire quel a été le verdict de cette commission?

L'hon. M. BRODEUR : Je vais lire le décret du conseil, bien qu'il soit un peu long.

L'hon. M. HAGGART : Quel a été le verdict ?

L'hon. M. BRODEUR : Ce que je veux remarquer, c'est que l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) a prétendu que le ministre était responsable des actes des fonctionnaires de son ministère. Je suppose que c'est aussi la prétention de l'honorable député de Lanark.

L'hon. M. HAGGART : Oui.

L'hon. M. BRODEUR : L'honorable député croit-il alors qu'il soit juste que les personnes qui étaient responsables des actes de leurs employés fussent eux-mêmes juges de ces actes ? Croit-il que c'est une bonne manière de procéder ?

L'hon. M. HAGGART : Notre devoir était de faire une enquête et nous avons destitué tous les coupables.

L'hon. M. BRODEUR : Oh ! non, l'honorable député va trop loin.

L'hon. M. HAGGART : Tous ceux contre lesquels une preuve de culpabilité a été faite.

L'hon. M. BRODEUR : Mon honorable ami ne les a pas tous destitués. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire cela. L'honorable chef de l'opposition dit que le ministre est responsable, alors cet honorable député aurait dû se démettre lui-même ; il aurait dû résigner. Mais non il a renvoyé les petits fonctionnaires et a gardé son siège dans le cabinet, ce qui n'a pas empêché le peuple de le congédier aux élections suivantes ; je n'ai pas cru qu'il convenait qu'un ministre ou des membres du Gouvernement fissent eux-mêmes l'enquête au sujet des actes des fonctionnaires du Gouvernement. Ces fonctionnaires n'ont pas été nommés par nous. Aucun de ceux dont les actes seront examinés devant le juge Cassels n'a été nommé par nous, et j'ai cru qu'il était sage, juste et équitable que l'enquête fut faite par une commission indépendante, non pas une commission indépendante dans le genre de celle que nos honorables amis de la gauche voudrait, mais par un juge, un commissaire dans lequel le pays aurait confiance et qui rendrait aux deux parties justice à tout le monde.

Il est donc intéressant de relire ce qui a été fait dans le passé, et de voir l'indignation de nos honorables amis de la gauche. Nous en avons eu un échantillon aujourd'hui. Nous savons que les honorables députés de la gauche avaient devant eux le rapport de l'autre commission du service civil demandant la nomination d'une commission du service civil indépendante. On n'en a rien fait, mais aujourd'hui on nous demande fortement de changer ce système. Lorsqu'ils étaient au pouvoir nos honorables amis de la gauche ont jugé bon cependant de faire le changement qui est proposé dans ce rapport.

On a parlé beaucoup des dépenses du ministère de la Marine et des Pêcheries, il est vrai que ce département dépense de l'argent, mais nous y sommes obligés. Pourquoi ? Parce que lorsque nos honorables amis de la gauche étaient au pouvoir, ils n'ont pas fait ce qu'ils devaient faire pour le pays. Prenons par exemple la navigation.

Quelqu'un peut-il nier l'importance qu'il y a de donner des auxiliaires à la navigation, afin de venir en aide à notre marine, d'améliorer notre commerce et d'augmenter la richesse du pays. Nos honorables amis de la gauche oseront-ils nier cela ? Nous devons les juger d'après leurs actes. Ils laissaient tout aller en ruine. Ils ne donnaient aucune aide à la navigation ; ils ne lui donnaient pas d'auxiliaires, et quel a été le résultat ? Je vais citer des chiffres très éloquents qui démontreront que le gouvernement actuel a fait son devoir en matière d'auxiliaires de la navigation, ce qui a eu pour effet de diminuer considérablement le coût des transports et le tarif des assurances maritimes. J'ai à la main des chiffres qui feront voir quels étaient les taux d'assurances maritimes sur le fret général et sur les grains expédiés directement de Montréal aux ports du Royaume-Uni, sous le régime conservateur et sous le régime actuel :

Régime.	Tarif du fret général. Cents.	Tarif sur les grains. Cents.
Régime conservateur.	84½	99
Régime libéral, 1901.	63½	78
Régime libéral, 1902.	55½	78
Régime libéral, 1903.	49	56
Régime libéral, 1904.	43	50
Régime libéral, 1905.	37	41
Régime libéral, 1906.	45	45

Ces chiffres montrent qu'il s'est opéré une réduction de trente-neuf cents et demi

sur le transport du fret général et sur le grain de 54 cents. Qu'est-ce que cela représente pour le pays ? Je prétends que cela représente des millions tous les ans pour nos consommateurs et nos exportateurs ; cela représente plus d'argent que nous n'en avons dépensé.

Il ne me suffira pas peut-être de donner ces chiffres. Mes honorables amis de la gauche pourraient dire qu'ils ne sont pas exacts. Je tiens à la main des résolutions qui ont été adoptées par le Board of Trade de Montréal, la plus importante chambre de commerce qui existe au Canada, et qui a approuvé la conduite du Gouvernement et les mesures prises par le département de la Marine pour aider à la navigation. Je vais donner lecture de ces résolutions et aussi de la Shipping Federation :

The Montreal Board of Trade.
Montréal, 15 novembre 1906.

L'honorable M. Brodeur,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la résolution suivante qui a été adoptée hier par notre conseil après avoir entendu les appréciations élogieuses de notre président et du représentant de la Shipping Federation sur les travaux accomplis par votre département pour l'amélioration de la navigation du fleuve Saint-Laurent:

Qu'il soit résolu: qu'après avoir pris connaissance des rapports du président et du représentant des intérêts maritimes au sujet de l'inspection annuelle faite par le gouvernement du chenal, inspection à laquelle, grâce à la courtoisie de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, ils ont pu prendre part, le conseil du Board of Trade, de Montréal, désire remercier le Gouvernement d'avoir exaucé le désir du pays en décidant d'aider généreusement à l'amélioration de nos voies de navigation depuis Montréal jusqu'à l'océan, et le conseil exprime de plus sa reconnaissance à l'honorable ministre et aux ingénieurs de son département pour avoir si promptement fait droit aux différentes demandes particulières de ce conseil et de la Shipping Federation en faveur de l'amélioration du chenal et de son éclairage.

Voici maintenant la résolution adoptée par la Shipping Federation :

Résolution adoptée unanimement à une assemblée générale des membres de la Shipping Federation du Canada, tenue dans ses bureaux dans la ville de Montréal, le mercredi, 21 novembre 1906, dont la copie ci-incluse est conforme au procès-verbal.

Qu'il soit résolu que la Shipping Federation du Canada offre ses remerciements à l'honorable L. P. Brodeur, C.R., L.L.B., ministre de la Marine et des Pêcheries pour lui avoir donné l'avantage de faire une inspection du chenal du Saint-Laurent et des auxiliaires offerts à la navigation.

Que cette fédération est très satisfaite de la façon sérieuse et substantielle dont les nombreux travaux sont exécutés et elle considère que le Gouvernement et le ministre de la Marine et des Pêcheries méritent beaucoup d'éloges.

On a déjà commencé à en ressentir les heureux effets dans la diminution des taux d'assurances maritimes sur le fleuve Saint-Laurent, diminution qui ne bénéficie pas seulement aux navigateurs mais aussi aux producteurs dans l'Ouest.

Que les membres de cette fédération sont heureux de constater la manière heureuse dont le ministre, pendant le court espace de temps qui s'est écoulé depuis son arrivée à la tête du département de la Marine, s'est rendu maître des nombreux détails de l'administration de son département.

Les mêmes corps ont adopté, l'année dernière, des résolutions semblables. J'apprécie beaucoup ces résolutions de la Montreal Board of Trade et de la Shipping Federation et je leur accorde plus de valeur qu'aux critiques des honorables membres de la gauche. Je citerai aussi le dernier rapport du président de la Shipping Federation, M. Hugh Allan, un homme qui n'appartient pas au parti libéral ; il n'a jamais été libéral, il est d'une famille conservatrice, et je crois qu'il a toujours été conservateur.

Voici ce qu'il dit :

L'éclairage du fleuve et du golfe a, non seulement été beaucoup amélioré mais le service des phares n'a rien laissé à désirer. Chaque fois qu'un défaut lui a été signalé, le département de la marine a été prompt à y remédier et le service a été bon d'une façon générale. Le ministre de la Marine et des Pêcheries mérite d'être félicité pour les améliorations considérables qu'il a faites dans son département par la création d'un conseil d'administration des phares.

Je ne crois pas qu'il y ait de l'autre côté de la Chambre un honorable membre qui oserait dire que M. Hugh Allan n'est pas compétent à parler sur ces questions avec intelligence et impartialité. Je crois pouvoir me rendre le témoignage que depuis que je suis à la tête du département de la Marine, j'ai fait tout mon possible pour remédier aux abus qui pouvaient exister. J'ai accompli quelque chose depuis que je suis à la tête de ce département. Lorsque mes honorables amis de la gauche étaient au pouvoir, ils administraient les affaires du port de Montréal et en quel état étaient ces affaires ? Demandez à n'importe quelle personne qui faisait le commerce d'exportation au port de Montréal, et elle vous dira qu'on ne pouvait faire faire aucune amélioration du port par le Gouvernement; le Gouvernement ne voulait pas agir, parce que l'honorable député de Toronto-nord ne voulait pas fournir l'argent.

Mais, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas de cette école. Notre politique n'est pas tant de dépenser de l'argent que de le dépenser de façon à développer le pays pour le faire grand et riche. Les honorables députés de la gauche disent que je n'ai rien fait pour le port de Montréal depuis que je

suis à la tête du département. Or, il n'y avait que quelques mois que j'étais ministre, que j'ai déposé devant cette Chambre un bill changeant le régime qui avait été cause que toutes les améliorations étaient mal faites. Il y a environ un an que ce changement a été fait, et je suis certain que tout membre de cette Chambre qui est au courant de la situation sera obligé d'admettre que la nouvelle commission a bien travaillé. Voilà ce que j'ai fait. Qu'est-ce que mon honorable ami de Lanark (M. Haggart) a fait lorsqu'il était ministre pour améliorer le port de Montréal ? C'est le Gouvernement libéral seul qui a construit le port de Montréal, et notre intention est de donner à Montréal un port qui sera à l'honneur du pays.

Or, monsieur l'Orateur, je suis arrivé à la tête du département dans le mois de février 1906 ; aussitôt après l'ouverture de la session. Depuis cette époque, j'ai consacré environ quinze heures chaque jour de mon temps à surveiller les affaires de ce département. Il me semble qu'un ministre qui consacre autant de travail dans son département devrait recevoir une certaine approbation de la part du pays, sinon de la part de l'opposition. Je ne crains pas le travail. J'ai la santé et la force et tant que je serai à la tête de ce département, je vais sacrifier ma santé et ma force à le mettre sur un bon pied et à remédier aux fautes et aux erreurs qui peuvent avoir été commises dans le passé par les honorables députés de la gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir. Onze ministres sont passés à la tête de ce département dont sept étaient des conservateurs et quatre des libéraux. Est-il juste que la responsabilité de toutes ces erreurs qui ont été commises dans ce département pendant ces années-là, retombent entièrement sur les épaules du ministre actuel ? Je ne veux pas me dérober à la responsabilité que j'ai, mais je refuse d'accepter celle de mes prédécesseurs. Je ne veux pas être responsable des fautes qui ont été commises par les honorables membres de l'opposition, des fautes accumulées pendant qu'ils dirigeaient ce département. Je vais changer tout cela et je crois pouvoir le faire d'une façon qui donnera satisfaction au pays.

On a parlé de certaines parties du rapport de la commission du service civil. L'honorable député de Toronto-nord les a mentionnées devant cette Chambre et je crois que l'honorable chef de l'opposition y a aussi fait allusion. Je crois qu'il a aussi parlé de la question du charbon. Nous avions fait un marché avec un marchand de Prescott pour la fourniture du charbon. Ce marché avait été conclu après que des soumissions eussent été demandées. J'ai donné la commande au plus bas soumissionnaire comme je le fais généralement. J'ai découvert que lorsque nos honorables amis de la gauche étaient au pouvoir, ils n'accordaient pas toujours les commandes au plus bas soumissionnaire. Ils avaient des amis particuliers à favoriser et je vais mettre devant cette Chambre un rapport à ce sujet qui donnera beaucoup d'exemples de leur façon d'agir.

Les honorables membres de cette Chambre seront édifiés lorsqu'ils connaîtront la manière dont nos honorables amis de la gauche se conduisaient et ils pourront constater leurs fautes, leurs extravagances et leur mauvaise administration. Cette commande de charbon, comme je l'ai dit, a été accordée au plus bas soumissionnaire, à un prix très bas, mais le soumissionnaire pensait être en mesure de pouvoir y faire son affaire. Le marché contenait une condition très sévère, et lorsque l'année a été expirée, bien que le prix de la soumission fut très bas, j'ai cru devoir continuer le contrat pour deux ans encore. Le marchand de charbon vint plus tard me trouver et me demanda à être exempté de cette condition du contrat. Un fonctionnaire du département dans lequel j'avais raison d'avoir confiance et qui avait été nommé par l'ancien gouvernement, fit un rapport au sous-ministre ou au ministre qui se lit comme suit :

M. James Buckley, de Prescott, qui a fourni du charbon anthracite au département à raison de $5.75 la tonne, déclare qu'il a fait une perte considérable pour lui. Le charbon lui coûte $6.20 et il est disposé à continuer à fournir le charbon anthracite au département au prix qu'il lui coûte, savoir: $6.20 la tonne. Je recommande que l'offre de M. Buckley soit acceptée; et comme il a, dans le passé, fourni le charbon à perte, qu'il lui soit accordé 5 p. 100 de profit sur le charbon qu'il fournira à l'avenir. Le charbon anthracite coûte à Ottawa entre $7.25 et $7.75 et le prix régulier à Prescott est de $7 la tonne.

(Signé): W. W. S.

Ces initiales sont celles de M. W. W. Stumbles. M. Fyshe, dans son rapport, cite cette note ,et y ajoute la suivante que l'on trouvera à la page 35 :

Cette recommandation fut approuvée.

Ce qui veut dire que le département ou le ministre a approuvé la recommandation d'augmentation du prix du charbon consigné au contrat. Je ne veux pas blâmer M. Fyshe, mais je crois qu'avant d'accuser le département ou le ministre d'avoir donné leur consentement, il aurait dû prendre la peine de se renseigner auprès du ministre et de lui demander comment les choses s'étaient réellement passées. Il n'est jamais venu me voir pour discuter cette question, mais s'il était venu, j'aurais été très heureux de lui montrer que malgré la recommandation qui avait été faite, j'avais écrit en travers du document, le 17 mars 1907, les mots suivants : "Il faut exécuter le contrat. (Signé) L. P. Brodeur."

Je ne puis comprendre comment M. Fyshe ait pu déclarer dans son rapport que la recommandation a été approuvée lorsque c'est le contraire qui a eu lieu, et lorsque j'avais ordonné de s'en tenir au contrat. Plus que

cela, j'ai examiné tous les paiements qui ont été faits avant et depuis que ce document fut soumis au département, et M. Buckley a été obligé depuis cette époque de fournir le charbon au prix auquel il s'était engagé, et conséquemment, cette partie du rapport qui parle de cette question est absolument incorrecte.

Dans un autre cas, également cité dans le rapport, je trouve une erreur semblable à la page 34. Le paragraphe est un peu long, mais je suppose qu'il est mieux que tous les faits soient connus et conséquemment, je vais en donner lecture :

Une liste des prix payés pour provisions à Québec a été soumise...

J'appelle votre attention sur cette expression.

...a été soumise en février dernier au gérant du chantier à Sorel pour qu'il la compare avec les prix qu'il payait lui-même. Et dans sa réponse, il a déclaré que les prix à Québec étaient d'une façon générale de 50 p. 100 plus élevés que les prix payés à Sorel. Un article dont il a fait une mention spéciale était une certaine qualité de farine que l'on payait $6.95 le baril. Lorsque l'auditeur général demanda des explications à ce sujet, l'agent répondit: " C'est le prix auquel tous les marchands de farine à Québec vendent la même marque de farine. On ne peut acheter cette farine pour moins que ce prix ici. Si l'on peut acheter une farine aussi bonne à Halifax pour $5.20 le baril, il y aurait profit pour le département à l'acheter à cet endroit. Il y a d'autres qualités de farines convenables pour nos besoins, que l'on peut acheter sur notre marché pour $6 et plus, mais pas pour moins de $6. Nous achetons généralement la meilleure qualité à cause des changements de température qui peuvent la faire durcir ou sûrir, comme cela arrive assez souvent pour la farine de qualité ordinaire.

Et il ajoute plus loin :

Au sujet de la farine, il n'y a sur notre liste autorisée qu'un seul marchand de farine. Je propose respectueusement que vous en ajoutiez un ou deux de plus.

Cette dernière partie de la lettre a été citée par mon honorable ami, le chef de l'opposition. J'y arriverai dans une minute. Mais les commissaires, dans leur rapport, disent que la liste des prix payés à Québec a été soumise au gérant du chantier à Sorel. Je dois dire que cela n'est pas exact. Il est vrai qu'un compte certifié par M. Gregory a été envoyé au département et que le département a refusé de le payer ; et le compte n'a pas été payé. Or, M. Fyshe dit que c'est à la demande de l'auditeur qu'une enquête a été faite à ce sujet. Cela n'est pas exact ; le compte n'a jamais été soumis à l'auditeur général. Ainsi que je l'ai déjà dit, ce compte a été envoyé au département, et renvoyé ensuite, sur mes ordres, à M. Desbarrats, à Sorel, qui connaissait exactement le prix juste que l'on devait payer, et l'auditeur général, jusqu'au moment où son rapport a été déposé devant la Chambre, ne connaissait rien de ce compte, et le compte n'avait pas été payé. Je regrette que le rapport contienne des erreurs de ce genre. Les membres de l'opposition vont le faire circuler dans le pays. Je suppose qu'ils ne prendront pas la peine de faire connaître au long les remarques que je fais présentement, et ils diront sans doute aux électeurs: Voyez comme le département de la Marine est corrompu ; il a payé $6.95 pour de la farine.

M. R. L. BORDEN : Le ministre voudra-t-il nous dire quel prix on a payé ?

L'hon. M. BRODEUR : Je ne pourrais pas le dire à l'instant même, mais je sais que nous n'avons pas payé ce prix. Je ferai connaître le chiffre plus tard. L'honorable chef de l'opposition a dit aussi qu'il n'y avait qu'un seul marchand de Québec sur la liste autorisée pour les achats des départements à Québec. Il a dit cela sur la parole de M. Gregory. Il est vrai que M. Gregory a dit cela, mais si mon honorable ami avait lu toute la lettre de M. Gregory, il aurait découvert que ce dernier déclare formellement qu'il s'était adressé non seulement aux commerçants libéraux, mais aussi aux commerçants de farine conservateurs à Québec, et que le prix inscrit dans son compte est celui qu'on lui a demandé partout.

M. R. L. BORDEN : A quelle page cela est-il ?

L'hon. M. BRODEUR : Page 92. Je vais lire ce paragraphe :

Avant d'écrire cette réponse à votre lettre, je tiens à dire que je me suis enquis auprès des marchands de farine, de lard et autres articles mentionnés, non seulement des marchands amis du Gouvernement, mais chez d'autres aussi, et que les prix mentionnés au compte sont les prix de Québec, prix qui nous ont été fournis à la suite de demandes de soumissions autant que possible par des marchands de Québec, amis du Gouvernement, et qui ont été soumis à votre approbation par ma lettre du 18 mars 1907.

Je crois que c'est une réponse suffisante à l'accusation du chef de l'opposition qu'il n'y avait qu'un seul marchand de farine sur la liste autorisée pour les achats, et que c'était la raison que les prix étaient aussi élevés. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a parlé de M. Willie Walsh et de M. Leo C. Walsh, qu'il dit être la même personne. Mon honorable ami a voulu donner à entendre que l'agent à Québec avait reçu des ordres formels du ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Préfontaine) et du ministre de la Justice d'alors, et que l'agent n'était pas libre d'acheter d'aucune autre personne. Mais voyons ce que les documents disent : M. Gregory, dans une lettre datée le 16 mars 1905 (ce devrait être 1906), dit ce qui suit d'après le rapport :

M. Gregory répond que ces articles ont été achetés d'après les ordres de l'honorable R. P.,

sur le quai à Québec qui m'a recommandé de donner une bonne commande à l'agent de McCall Bros. et Cie, Leo C. Walsh, qui se tenait auprès de lui dans le moment. Il y a de cela plus d'un an. J'ai donné une commande à M. Walsh, ainsi qu'on me le demandait.

Je dois dire que lorsque je suis arrivé à la tête du département j'ai ordonné de faire une enquête dans cette affaire et dans l'autre, et voici la réponse qui m'a été faite par M. Gregory et qui est mentionnée dans le rapport :

J'ai donné une commande à M. Walsh, ainsi que j'en étais requis et lorsque les marchandises sont arrivées, j'ai été quelque peu surpris du gros volume du colis, et j'ai refusé de les accepter. Il s'en est suivi une longue correspondance entre le département et McCall Bros sur le sujet, et finalement j'ai refusé de leur donner d'autres commandes. Subséquement j'ai reçu une lettre de la part du prédécesseur de l'honorable ministre actuel, et aussi une de l'honorable M. Fitzpatrick, lettres dont les copies sont ci-jointes. J'ai eu occasion plus tard lorsque le ministre est venu à Québec de lui faire remarquer que cette maison de commerce avait abusé de sa complaisance. Il m'a dit de garder les marchandises et d'essayer de les utiliser du mieux possible, ce que j'ai fait en les distribuant dans les endroits où je croyais que l'on pourrait appliquer le kantslip sur les courroies, Si l'on n'en a envoyé à des endroits où il n'y en avait pas besoin, je m'occuperai à le faire transporter à d'autres endroits où on pourra les faire utiliser avec avantage.

Afin de pouvoir comprendre la phrase qui va suivre, je dois expliquer ce que j'ai fait lorsque je suis arrivé à la tête du département. On me répétait continuellement que certains approvisionnements avaient été commandés verbalement par le ministre précédent, et je donnai des ordres précis qu'à l'avenir, personne ne pourrait donner comme excuse que le ministre avait autorisé ces achats, à moins que le fonctionnaire qui recevait les marchandises ne fit un rapport immédiat. Je ne veux accuser personne en particulier, mais j'ai constaté que l'on était porté à dire que le ministre avait donné des instructions verbales. Dans la lettre ci-dessus, l'agent dit qu'il avait agi sur les ordres de M. Préfontaine, mais voici une lettre datée du 6 mai 1905 portant sur ce sujet et dont je veux donner lecture :

M. W. Leo C. Walsh, représentant la maison McCall et Frères, ira vous voir probablement mardi prochain pour vous offrir certaines huiles. Si vous pouvez lui donner la commande, je vous serai très obligé.—R. P.

Le fonctionnaire avait alors pleine liberté de donner une commande ou de n'en pas donner. On cite ensuite la lettre du ministre de la Justice d'alors (sir Charles Fitzpatrick), 3 mai 1907 :

Cher monsieur Gregory,—Le jeune Willie Walsh qui représente la maison McCall et Frères, agents à Montréal, de la composition Vesta pour les chaudières, m'a demandé de vous dire un bon mot en sa faveur, et si l'article est aussi bon qu'on le prétend, j'espère que vous lui donnerez une commande.—C Fitzpatrick.

Or, quel mal y a-t-il dans ces lettres ? Comment peut-on dire qu'il n'était pas convenable de les écrire ? Heureusement que nous avons la correspondance portant sur la question et nous y voyons que ces lettres disent tout simplement au fonctionnaire d'acheter de ce jeune homme l'huile dont il pouvait avoir besoin.

M. Gregory termine sa lettre du 6 mars 1905 comme suit :

Les ordres verbaux que vous m'avez donnés de vous informer immédiatement de toute commande verbale que je pourrais recevoir du ministre ou du sous-ministre éviteront à l'avenir tout malentendu.

Cela est parfaitement vrai. Quand j'ai vu que l'on s'autorisait de l'instruction verbale donnée par l'ex-ministre, j'ai ordonné qu'à l'avenir cela ne suffirait plus et qu'il faudrait des écrits. Mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) a été ministre de la Marine pendant plusieurs années, et s'il redevenait jamais à la tête de ce département, la règle que j'ai instituée lui sera probablement utile et empêchera qu'on ne le tienne responsable d'actes qu'il n'a jamais eu l'intention de commettre.

Il y a dans ce rapport une autre petite mention que l'on pourrait grossir dans certains quartiers, et je crois que je dois saisir la première occasion qui m'est offerte d'en parler. C'est une insinuation bien curieuse que l'on trouve à la page 226 du rapport et de plus très injustifiable. Depuis plusieurs années, le département de la Marine achetait ses bouées de maisons allemandes. Je dois dire en passant, et la Chambre sera probablement surprise de l'apprendre, que lorsque l'honorable député de Toronto-nord était ministre, il a aussi acheté des bouées, mais chose étrange, il les a payées plus cher que nous les payons aujourd'hui. Plusieurs membres de cette Chambre seront surpris d'apprendre que le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries que l'on dit être si extravagant, paie moins cher pour ces bouées que payait l'honorable député de Toronto-nord lorsqu'il était ministre. A la page 226 du rapport, on trouve copie d'un décret du conseil concernant l'achat des bouées, qui se lit comme suit :

Le soussigné observe que les bouées à gaz à basse pression sont fabriquées dans le Canada, tandis que les bouées à pression dont on se servait autrefois étaient manufacturées dans les pays étrangers (G. B.)?

A-t-on voulu dire par là, ou est-ce une insinuation que je considère la Grande-Bretagne comme un pays étranger ? Naturellement, c'est absurde, mais je n'ai aucun doute que l'honorable député d'Haliburton (M. Sam. Hughes) en donnant lecture de ce paragraphe à ses électeurs se voilerait la figu-

re et dirait : Voyez ces Canadiens-français, voyez de quelle façon ce ministre parle de la Grande-Bretagne, il dit que c'est un pays étranger.

M. SAM. HUGHES : Si l'honorable ministre veut me le permettre, je lui dirai que je ne voudrais pas le considérer durant une seconde, comme le type du bon Canadien-français.

L'hon. M. BRODEUR : Je dirai, monsieur l'Orateur, que cette remarque, non pas celle que vient de faire mon honorable ami, mais celle que je trouve à la page 226, et qui porterait à montrer que j'ai déclaré que la Grande-Bretagne est un pays étranger est absolument inexacte; parce que nous n'avons pas acheté de bouées en Angleterre. Nous les avons achetées en Allemagne, qui est certainement un pays étranger. Et je crois que j'avais le droit de dire qu'il serait mieux de les acheter dans le Canada qu'en Allemagne. J'ai pensé devoir saisir cette occasion de rectifier les faits.

J'ai parlé plus longtemps que je ne le voulais, mais je croyais qu'il était de mon devoir de dire quelques mots ce soir au sujet des insinuations qui ont cours depuis quelque temps, non seulement contre moi-même, mais aussi contre le département de la Marine et des Pêcheries.

Il y a quelques mois après que j'eus pris charge du département, j'ai constaté que la comptabilité était tenue d'une manière défectueuse, et j'ai pensé qu'il serait bon de faire une enquête complète afin de découvrir si la manière dont nos livres étaient tenue était bonne ou mauvaise. Parce que j'ai fait cela, parce que j'ai essayé de faire des réformes dans mon département, parce que j'ai voulu avoir un moyen de savoir jour par jour quelles étaient les dépenses de mon département, et de me renseigner on pourrait dire, heure par heure, si les dépenses n'étaient pas trop élevées ou non, en comparaison de celles des années précédentes ; parce que j'ai, dis-je, pris les moyens d'économiser des milliers et des milliers de dollars au pays, la gauche m'accuse d'avoir été extravagant en changeant le système de comptabilité. Non, monsieur l'Orateur, c'est la meilleure action que j'aie jamais faite, parce que maintenant, l'on peut connaître immédiatement si le département est bien administré ou non. Pendant que mon honorable ami de Toronto-nord était ministre de la Marine et des Pêcheries, pourtant un homme d'aussi grande habileté administrative, il disait l'autre jour, que le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries était un fou ou quelque chose de ce genre, et pourtant il n'avait pas lui-même songé à établir dans son département un système de tenue de livres, au moyen duquel il pouvait connaître en tout temps l'état des finances.

J'ai pensé qu'il était absolument nécessaire dans un département comme celui de la Marine et des Pêcheries que les livres fussent tenus de façon à montrer tous les jours l'état des affaires. Nous avons accompli cette réforme et je crois qu'elle en amènera d'autres ; mais je répète ce que j'ai dit il y a quelques minutes, savoir que je n'ai pas perdu une minute depuis que je suis à la tête de ce département. Ainsi que je l'ai expliqué, immédiatement après ma nomination comme ministre en février 1906, la session commençait. Après la session, j'ai ordonné de faire une enquête et je suis parti pour les Provinces maritimes. J'ai cru qu'il était bon que le ministre de la Marine et des Pêcheries visitât ces provinces. Je n'ai pas encore eu le temps de visiter la Colombie-Anglaise, bien qu'il soit aussi important qu'un ministre de la Marine et des Pêcheries connaisse aussi cette partie du pays. En novembre 1907, cette session commençait. J'ai assisté à toutes les séances du conseil ; j'ai travaillé de concert avec mes collègues à préparer l'ouvrage de la session ; ainsi que je l'ai dit, il y a quelques instants, j'ai travaillé pendant au moins quinze heures par jour dans mon département ; j'ai consacré à son administration toute la force que je possède afin de le mettre sur un bon pied. Dans le mois de février 1907 le premier ministre m'a demandé d'aller à la conférence coloniale. En juin 1907, le premier ministre m'a demandé d'accompagner le ministre des Finances à Paris pour négocier le traité français, un traité, que je prétends être à l'avantage du Canada, mais qui m'a demandé beaucoup de travail. Je suis revenu au pays, monsieur l'Orateur, dans le mois d'octobre dernier, juste au moment où la session allait commencer, et la Chambre a siégé depuis d'une façon presque continue, de sorte que, monsieur l'Orateur, depuis février 1906, j'ai été constamment employé à mes travaux parlementaires et administratifs, et pendant la présente session, j'ai dû passer beaucoup de temps à répondre aux insinuations malignes de la gauche. Je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai fait mon devoir ; je ne refuse pas de travailler. En dépit de toutes les accusations qui ont été portées contre moi, je continuerai à faire le travail que le pays a le droit d'attendre de moi, et je continuerai à réformer le département de la Marine et des Pêcheries afin de le mettre sur un bon pied.